

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20241122-ARRETE_2024_50-AI



ARRETE N°2024-50

**AUTORISANT MONSIEUR ALBERT GASTRIN, 4^{ème}
VICE-PRESIDENT, À SIGNER LE RAPPORT AYANT
POUR OBJET LA PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION
DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN SUR LE TERRITOIRE
DE LA CASUD**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD,

- **Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi 3DS ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment son article L.5211-9 selon lequel le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 07-20240719 du 19 juillet 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président ;
- **Vu** la délibération n° 01-20240626 du Conseil communautaire du 26 juin 2024 portant élection du Président ;
- **Vu** la délibération n° 03-20240626 du Conseil communautaire du 26 juin 2024 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- **Vu** l'arrêté n°2024-33 du 25 juillet 2024 portant délégation de fonctions dans le domaine de la commande publique à Monsieur Albert GASTRIN, 4^{ème}Vice-président ;

Compte tenu de la délégation de fonctions accordée à Monsieur Albert GASTRIN en matière de commande publique et de sa participation, au titre des délégations dont il dispose ainsi, à la procédure de passation de la délégation de Service Public portant sur l'exploitation du transport public urbain sur le territoire de la CASUD, il y a lieu d'autoriser en particulier ce dernier à signer le rapport prévu à l'article L. 1411-5 du CGCT ayant pour objet la présentation de ladite délégation de Service Public, l'analyse des propositions des entreprises admises à présenter une offre et les motifs du choix de l'attributaire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jacquet HOARAU, Président de la Communauté d'agglomération du Sud, autorise Monsieur Albert GASTRIN, 4^{ème} Vice-Président, à signer, le rapport prévu à l'article L.1411-5 ayant pour objet la présentation de la délégation de Service Public portant sur l'exploitation du transport public urbain sur le territoire de la CASUD, l'analyse des propositions des entreprises admises à présenter une offre et les motifs du choix de l'attributaire.

Arrêté n°2024-50 autorisant Monsieur Albert GASTRIN, 4^{ème} Vice-président, à signer le rapport ayant pour objet la présentation de la délégation de Service Public portant sur l'exploitation du transport public urbain sur le territoire de la CASUD

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est chargé de la signature de tous les actes, documents et correspondances relatifs au champ de sa délégation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion (27, Rue Félix Guyon, CS 61107- 97404 Saint-Denis Cedex ; téléphone :02.62.92.43.60 ; télécopie : 02.62 .92.43.62) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remis à l'intéressé, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera applicable après avoir été :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre,
- Mis en ligne sur le site internet de la CASUD,
- Notifié à **Monsieur Albert GASTRIN, 4^{ème} Vice-Président**

Fait au Tampon, le 22 novembre 2024

Jacquet HOARAU,



Président de la CASUD

Reçu une copie du présent arrêté à titre de notification le : 22/11/2024

Monsieur Albert GASTRIN

4^{ème} Vice-Président de la CASUD

Arrêté n°2024-50 autorisant Monsieur Albert GASTRIN, 4^{ème} Vice-président, à signer le rapport ayant pour objet la présentation de la délégation de Service Public portant sur l'exploitation du transport public urbain sur le territoire de la CASUD